

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

12 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 février, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LERAY, Maire.

Date de convocation : 5 février 2018

PRESENTS : Mmes MM. LERAY - CHAILLEUX - MASSON - GIROT - JULIENNE - LAURENT - FERRE - GERARD - HOLOWAN - ROBIN - DESBOIS - ALLAIS - FLEURY - DURAND - PLOQUIN - BRIAND - LEBASTARD - LESCOUEZEC - TAUGAIN - SOURISSEAU - GRENZINGER - BARNAS -LUMEAU

PROCURATIONS :

L. SCHAEFFER donnant procuration à N. ROBIN ;
C. TISSIER donnant procuration à P. LERAY
K. BOMBRAY donnant procuration à M-O. CHAILLEUX ;
J-N. DROUET donnant procuration à P. BARNAS

ABSENT SANS PROCURATION :

J-P JOUTARD ; F. RAULAIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. BRIAND

Avec l'accord du Conseil, l'ordre du jour a été modifié comme suit :

1/ Ajouts du point suivant :

- 1.4 bis : Création du groupe de travail sécurisation routière dans les villages.

1/ FINANCES

1.1/ Débat des orientations budgétaires 2018

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles D 2312-3, D 3312-12 et D 4312-10 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016,
Considérant l'avis favorable de la Commission de finances du 05 février 2018,

Dans le cadre de la préparation du vote du budget primitif 2018, Monsieur Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, présente, conformément à la réglementation en vigueur, le rapport portant sur les orientations budgétaires 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le rapport sur le débat d'orientations budgétaires 2018.

1.2/ Versement de l'avance de 40% de la subvention à PEP 44 pour l'année 2018

Vu la délibération en date du 17 mai 2016 approuvant la convention de partenariat entre la Commune et l'association PEP 44,

Vu la délibération en date du 30 juin 2017 approuvant l'avenant de transfert entre AD PEP 44 et l'Association Territoriale,

Monsieur Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil que la convention de partenariat entre la Commune et l'Association Territoriale prévoit dans son article 5.2 le versement d'une avance de 40% du montant prévisionnel de l'année en cours.

En l'absence du vote du budget primitif 2018, il demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'avance de 40% pour un montant de 61 000,00 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le versement de 40% de la subvention due à l'Association Territoriale en 2018 pour un montant de 61 000,00 €.

1.3/ Avance de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 mars 2006 approuvant la convention pour le versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat d'association,

Monsieur Denis JULIENNE, Adjoint aux Finances, explique au Conseil qu'en l'absence de détermination du montant de la participation aux frais de fonctionnement à verser aux écoles privées pour l'année 2018, il propose de verser une avance de 64 000,00 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de verser à l'OGEC, une avance de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de la Commune pour l'année 2018 de 64 000,00 euros.

1.4/ Sécurisation routière dans les villages - sollicitation de partenaires financiers

Considérant le courrier du Département en date du 11 janvier 2018 concernant la répartition du produit des amendes de police 2017,

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans la continuité de l'engagement pris par la municipalité de sécuriser la circulation routière sur le territoire communal, les projets d'aménagement dans les villages du Champoivre, de la Bosse des Landes et du Lintin peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Les travaux projetés portent sur la construction de plateaux surélevés ou de dos d'ânes, d'ilots et de bordures pour un montant estimé à 59 105,00 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE** le projet présenté ci-dessus ;
- APPROUVE** le plan de financement ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers de la commune ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

1.4 bis/ Sécurisation routière dans les villages - création d'un groupe de travail

Vu la délibération du Conseil en date du 12 février 2018 portant sur la sécurisation routière dans les villages,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la municipalité a affirmé, à plusieurs reprises, sa volonté de sécuriser la circulation routière dans les villages.

A ce titre, des dossiers de demande d'aide financière ont été déposés auprès des partenaires de la Commune pour la réalisation de 3 projets de sécurisation routière dans les villages du Champoivre, de la Bosse des Landes et du Lintin.

Afin d'assurer le pilotage de ces projets, il propose au Conseil de désigner en son sein un groupe de travail.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DECIDE** de constituer un groupe de travail pour la sécurisation routière dans les villages dont la composition est la suivante : Monsieur le Maire, Madame Thérèse GERARD, Madame Maryse DURAND et Monsieur Didier LEBASTARD.

1.5/ Actualisation des plans de financement pour la construction de la halle multifonction et le réaménagement de l'école Jean Monnet

1/Actualisation du plan de financement pour la construction de la halle multifonction

Vu la délibération du Conseil en date du 29 février 2016 approuvant la construction de la halle multifonction et autorisant Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers,

Monsieur Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil que par la délibération mentionnée ci-dessus, la municipalité a déjà sollicité les partenaires financiers dans le cadre de la construction de la halle multifonction.

Il ajoute que suite aux évolutions du plan de financement, il est nécessaire de procéder à son actualisation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le projet présenté ci-dessus ;
- APPROUVE** le plan de financement ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers de la commune ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

2/Actualisation du plan de financement pour le réaménagement de l'école Jean Monnet.

Vu la délibération du Conseil en date du 16 janvier 2017 approuvant le réaménagement de l'école Jean Monnet et autorisant Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers,

Monsieur Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil que par la délibération mentionnée ci-dessus, la municipalité a sollicité les partenaires financiers dans le cadre du réaménagement de l'école Jean MONNET.

Il ajoute que suite aux évolutions du plan de financement, il est nécessaire de procéder à son actualisation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le projet présenté ci-dessus ;
- APPROUVE** le plan de financement ci-annexé ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers de la commune ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

1.6/ Garantie d'un emprunt de 40 K€ pour Atlantique Habitations pour des travaux liés à la performance énergétique dans 4 logements (programme Bout du Pavé 2)

Vu la délibération du Conseil en date du 30 juin 2017 portant accord de principe pour que la Commune assure les garanties d'emprunts pour Atlantique Habitations dans le cadre de travaux de réhabilitation de logements sociaux,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que par délibération en date du 30 juin 2017, il a donné un accord de principe pour que la Commune se porte garant des emprunts contractés par Atlantique Habitations pour les travaux de réhabilitation de logements sociaux, et notamment celui d'un montant de 40 000,00 € à taux 0% remboursable sur 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il propose au Conseil de confirmer l'engagement de la municipalité pour garantir l'emprunt de 40 000,00 € dans les conditions financières mentionnées ci-dessus.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME** que la Commune se porte garant pour le compte de Atlantique Habitations d'un emprunt spécifique « Prêt Haut de Bilan Bonifié » de 40 000,00 € à 0% remboursable sur 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

2/ MARCHES PUBLICS

2.1/ Approbation du dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation du dojo

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la réhabilitation du dojo, dont les missions de maîtrise d'œuvre ont été confiées à L'Atelier Cédric Chairou Architecte (ACCA), et suite à la réalisation du diagnostic du bâtiment, il convient d'approuver le dossier de consultation des entreprises dans le but d'engager la consultation.

Les caractéristiques principales du dossier de consultation des entreprises sont les suivantes :

- Procédure de passation : procédure adaptée,
- Marchés à lots séparés (10 lots),
- Possibilité de négocier le prix avec 3 entreprises pour chaque lot dans les conditions fixées dans le règlement de consultation,
- Critères d'attribution des offres :
 - 1/Prix 60% :
 - 2/ Valeur technique 40% décomposée comme suit : planning d'exécution (10%), respect du délai des travaux (10%) ; références (10%) et la dépense énergies grises telle que précisée dans le règlement de consultation (10%)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises,
- APPROUVE** les critères d'attribution des offres mentionnés ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation par la voie de la procédure adaptée,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues et tous les documents afférents.

2.2/ Approbation du dossier de consultation des entreprises pour la construction de locaux tertiaires au Centre Technique Municipal

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la construction de locaux tertiaires au Centre Technique Municipal, dont les missions de maîtrise d'œuvre ont été confiées au cabinet Jean-Michel TRANVOIZ Architecte, il convient d'approuver le dossier de consultations des entreprises dans le but d'engager la consultation.

Les caractéristiques principales du dossier de consultation des entreprises sont les suivantes :

- Procédure de passation : procédure adaptée,
- Marchés à lots séparés (12 lots),
- Possibilité de négocier le prix avec 3 entreprises pour chaque lot dans les conditions fixées dans le règlement de consultation,
- Critères d'attribution des offres :
 - 1/ Prix 60% :
 - 2/ Valeur technique 40% décomposée comme suit : planning d'exécution (10%), respect du délai des travaux (10%), références (10%) et moyens humains et techniques (10%).

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises,
- APPROUVE** les critères d'attribution des offres mentionnés ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation par la voie de la procédure adaptée,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues et tous les documents afférents.

3/ PERSONNEL – RESSOURCES HUMAINES

3.1/ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite au départ par voie de mutation d'un agent des services administratifs, il convient de le remplacer et de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Il ajoute que la candidature retenue s'effectuera par un recrutement direct.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE** : de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

4/ ADMINISTRATION GENERALE

4.1/ Approbation du Plan d'Action Communale pour les Mobilités Actives (PACMA)

Dans le cadre du Plan Global de Déplacement (PGD) intercommunal, les communes ont été invitées à décliner les orientations de ce document sur leur territoire communal à travers un PACMA.

A cet effet, un groupe de travail a été créé par délibération en date du 12 décembre 2016 pour mener une réflexion et proposer des actions à engager.

Suite à la réunion Toutes Commissions du 29 janvier dernier validant les propositions de plan d'actions de la phase 1 (2018 – 2022) formulées par le groupe de travail compétent, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver les actions retenues mentionnées ci-dessous :

- Aménagement du Centre Bourg,
- Traitement de la route départementale 16 avec la création d'un plateau parking cinéma,
- Création d'une traversée de la route départementale 16 en face de l'allée du cimetière,
- Chaucidou : village de l'Aubrais, création de 2 plateaux,
- Chaucidou : rue du Stade marquages au sol vers le collège,
- Création d'une voie verte vers le collège à partir de l'échangeur,
- Créations de stationnements pour les vélos,
- Liaison future gare routière

Monsieur Pascal DESBOIS rappelle l'importance de traiter la question de la vitesse aux abords de la zone de boisdon. Il confirme aussi l'intérêt des aménagements prévus au niveau du lotissement des Garennes et du cabinet médical.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** les actions retenues mentionnées ci-dessus ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

5/ PROJETS D'INVESTISSEMENTS

51/ Aménagement du centre-bourg – validation du plan de référence

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite au travail réalisé par le groupe composé d'élus et de citoyens pour l'élaboration d'un plan guide relatif à l'aménagement du centre bourg, une phase d'expérimentation a été menée de juillet à septembre 2017.

Une restitution a ainsi pu être faite au groupe « élus-citoyens » ainsi qu'en réunion de toutes les commissions.

Il ressort de ces phases de concertation que des amendements du document de référence sont possibles, notamment concernant la rue Bon Secours sur laquelle la circulation serait maintenue afin de permettre aux automobilistes de faire une boucle dans le centre bourg sans passer par le carrefour à feux.

Il demeure qu'un consensus se dégage sur les éléments suivants :

- Principes généraux d'aménagement des espaces publics,
- Emplacement d'une future mairie,
- Première phase opérationnelle : Aménagement de la place centrale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION:

- APPROUVE** le plan de référence ci-annexé et les amendements envisagés,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la première phase opérationnelle de ce projet, notamment avec une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui aura pour mission notamment de coordonner les travaux des prestataires retenus pour la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement de la place centrale,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.